



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LUNDI 2 DÉCEMBRE 2019, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n ^o 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n ^o 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n ^o 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n ^o 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n ^o 5
<u>Est absent :</u>	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n ^o 6
<u>Sont aussi présentes :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1.- Ouverture

19-12-305

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

19-12-306

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-12-307

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2019

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2019, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

4.- Information

4.1 Demande d'aide financière au programme FIMEAU

Lors de la séance du 4 novembre dernier, une demande d'aide financière au programme FIMEAU a été autorisée. Par erreur, nous avons mentionné que c'était pour des travaux sur un tronçon de la route Bellevue évalués à 557 255 \$ avec une participation de la Ville de 115 000 \$ alors que les travaux concernent plutôt la réfection de l'aqueduc menant au parc industriel, pour des travaux évalués à 358 400 \$ avec une participation de la Ville de 71 680 \$. Cette erreur a été corrigée au procès-verbal. En effet, le programme FIMEAU est spécifique aux infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées.

4.2 Déneigement

Depuis l'adoption du Règlement 89-381 en 1989, il est interdit de stationner dans les rues la nuit (entre 22 heures et 7 heures le matin) durant la période hivernal (du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement).

Depuis 2011, les entrepreneurs en déneigement ont l'obligation d'obtenir un permis, sans frais, auprès du Service des travaux publics, d'identifier de leur nom tous les équipements qu'ils utiliseront de façon à ce qu'ils soient bien identifiables et de fournir, au plus tard le 15 novembre, la liste des adresses où ils effectueront des travaux de déneigement même si elles ne sont pas nombreuses.

De plus, ni un particulier ni un entrepreneur en déneigement ne peuvent projeter, souffler ou déposer de la neige sur la voie publique. Tout propriétaire qui mandate un entrepreneur pour le déneigement de sa propriété est le seul responsable des contraventions que celui-ci commettrait. Les propriétaires doivent donc aménager leurs terrains pour que la neige puisse y être déposée ou la faire transporter.

Par ailleurs, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désire rappeler qu'elle peut projeter, souffler ou déposer la neige recouvrant une voie publique ou un trottoir sur un terrain privé adjacent. Les propriétaires doivent donc prendre les précautions nécessaires pour éviter que des personnes ne soient blessées ou que des biens ou des végétaux ne soient endommagés.

Ces règlements ont pour objectif de faciliter les opérations de déneigement et d'assurer à tous les usagers de la route des déplacements sécuritaires en période hivernale sur les voies de circulation de la ville. De plus, ils visent à mieux encadrer la pratique du déneigement des propriétés privées.

Le maire mentionne que le véhicule que la Ville a acheté pour le déneigement des trottoirs devrait être livré en janvier 2020.

4.3 Décès de Mme Marie-Paule Lévesque Turcotte

Mme Marie-Paule Lévesque est décédée le 11 novembre 2019 à l'âge de 86 ans. C'est sous le nom de Mme Marie-Paule Turcotte qu'elle a été élue conseillère municipale en novembre 1977 jusqu'en novembre 1985. Elle a été réélue en novembre 1989 jusqu'en juin 2000, date de la première élection de la ville fusionnée Sainte-Anne-des-Monts et Tourelle. Le conseil municipal adresse ses condoléances à la famille de Mme Turcotte.

4.4 Adoption du budget 2020

Le budget 2020 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le mardi 17 décembre 2019 à 19 heures. Tous les résidents de Sainte-Anne-des-Monts sont invités à assister à cette séance à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Elle sera aussi télédiffusée sur les ondes de la Télévision Haute-Gaspésie au canal 4.

4.5 Parade de Noël

Le maire adresse les remerciements du conseil municipal à madame Cathy Breton, instigatrice du projet. La conseillère Ariane Lévesque fait le bilan de la 3^e édition du défilé de Noël. Cette année, il y a eu une augmentation du nombre de chars allégoriques, de participants et de bénévoles. Les spectateurs étaient contents d'être là. On évalue qu'au moins 1000 personnes se sont présentées. Il est possible d'en voir des images à la télévision communautaire et sur le site Facebook du Défilé de Noël 2019.

5.- **Administration**

5.1 Dépôt du registre relatif aux dons reçus par les élus en 2019

La greffière n'a reçu aucune déclaration des élus relative à tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, supérieur à 200 \$, reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée.

5.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., C. E-2.2), les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante, soit celles de M. Simon Deschênes, M. Charles Soucy, Mme Ariane Lévesque, M. Marc Portelance, M. Simon Pelletier, M. Benoît Thibault et M. Jacques Létourneau.

19-12-308

5.3 Approbation du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite conserver le calendrier prévu à son Règlement n^o 07-675 portant sur les jours et heure des séances ordinaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les séances ordinaires du conseil municipal, pour l'année 2020, se tiennent à 20 heures, aux dates suivantes : lundi 13 janvier, lundi 3 février, lundi 2 mars, lundi 6 avril, lundi 4 mai, lundi 1^{er} juin, lundi 6 juillet, mardi 8 septembre, lundi 5 octobre, lundi 2 novembre et lundi 7 décembre. Il n'y aura pas de séance ordinaire au mois d'août.

ADOPTÉE

19-12-309

5.4 Ouverture du poste temporaire d'inspecteur en bâtiment

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ouvrir un poste temporaire d'inspecteur en bâtiment pour une période indéterminée en remplacement d'un congé maladie.

ADOPTÉE

19-12-310

5.5 Ouverture à l'interne du poste temporaire de préposé à l'entretien

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ouvrir à l'interne un poste temporaire de préposé à l'entretien pour une période indéterminée en remplacement d'un congé maladie.

ADOPTÉE

19-12-311 5.6 Prolongation du contrat de travail de Mme Nathalie Ross, commis de bibliothèque

CONSIDÉRANT la résolution 19-01-026 concernant l'embauche de Mme Nathalie Ross au poste contractuel de commis de bibliothèque jusqu'au 31 décembre 2019 compte tenu de la possibilité de modifier la description de tâches de ce poste suite aux travaux de mise aux normes de la Maison de la culture et de la bibliothèque.

CONSIDÉRANT que les travaux ne seront pas complétés avant l'automne 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de prolonger le contrat de travail de Mme Nathalie Ross, au poste temporaire de commis de bibliothèque, jusqu'au 31 décembre 2020 aux conditions de travail prévues à la convention collective. Le salaire de Mme Ross sera celui prévu au 2^e échelon de ce poste.

ADOPTÉE

19-12-312 5.7 Acquisition du logiciel de gestion documentaire SyGED de PG Solutions

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désire se porter acquéreur d'un logiciel de gestion documentaire.

CONSIDÉRANT l'offre de PG Solutions pour le logiciel SyGED qui répond aux besoins de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'achat du logiciel SyGED pour la gestion documentaire selon la soumission proposée au montant de 11 010 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

19-12-313 5.8 Emploi d'été Canada 2020 – autorisation de présenter des projets d'emplois étudiants

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne, la Maison de la culture, la piscine municipale et le Service des loisirs (pour le parc Multisports, le parc du Petit-Bois et le camp Multiloisirs) souhaitent embaucher des étudiants l'été prochain afin de bonifier les services offerts à la population.

CONSIDÉRANT que la Ville doit être responsable du programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2020 dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte la responsabilité du programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2020 pour les projets présentés par la Maison de la culture, la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne, la piscine municipale et le Service des loisirs.

Que les responsables des différents services concernés, Lucie Bélanger, Monique Champion et Guy Fraser, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document officiel concernant lesdits projets.

Que la Ville s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2020 dans l'éventualité où les projets seraient subventionnés.

ADOPTÉE

19-12-314

5.9 Programme Jeunesse Canada au travail – autorisation de présenter un projet pour la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne et la Maison de la culture

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts accepte la responsabilité du projet, présenté dans le cadre du programme *Jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine*, pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) au poste de commis adjoint à la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne et d'un(e) étudiant(e) au poste d'animateur culturel à la Maison de la culture pour la période estivale 2020.

Que la directrice de la Culture soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tout document officiel concernant ledit projet.

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage, par sa représentante, à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par *Jeunesse Canada au travail* dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

19-12-315

5.10 Autorisation de signature - entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT que les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C.-19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27).

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles.

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite.

CONSIDÉRANT que ladite entente est valide pour trois (3) ans à compter de la date de signature et pourra se renouveler automatiquement pour une seule période d'une même durée.

CONSIDÉRANT que la contribution demandée à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts est de 0,17 \$ per capita pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente de services aux sinistrés à intervenir avec la Croix-Rouge,
- d'autoriser le paiement de la contribution 2019-2020 au montant de 1 094,29 \$.

Cette dépense sera prise au poste budgétaire 02 230 00 419. Copie du projet d'entente est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

6.- Trésorerie

6.1 Dépôt des états financiers au 31 octobre 2019

Les états financiers au 31 octobre 2019 sont déposés devant le conseil, et copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

19-12-316

6.2 Approbation des écritures au journal général au 31 octobre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve les écritures au journal général, pour le mois d'octobre 2019, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

19-12-317

6.3 Approbation des comptes payés et à payer au 30 novembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n^{os} 30716 à 30769, pour un montant de 494 101,86 \$,
- les comptes à payer, chèques n^{os} 30770 à 30891, pour un montant de 420 056,75 \$,
- pour un total de 914 158,61 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

19-12-318

6.4 Approbation du budget révisé 2019 de l'OMH

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU que le conseil approuve le budget 2019 de l'OMH, révisé en date du 31 octobre 2019, dans lequel la participation financière de la Ville s'élève à 60 052 \$.

ADOPTÉE

8.- Règlements

19-12-319

8.1 Adoption du Second projet de Règlement 19-893 intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 apportant des modifications aux zones Rb.32, Cv.13, Cc.5, Eaf.17 et concernant les meublés touristiques »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Second projet de Règlement n° 19-893, intitulé « Amendement au Règlement n° 04-620 apportant des modifications aux zones Rb.32, Cv.13, Cc.5, Eaf.17 et concernant les meublés touristiques », a été distribuée aux membres du conseil plus de

deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 4 novembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 4 novembre 2019.

CONSIDÉRANT que la consultation publique a été tenue le 22 novembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Second projet de Règlement n° 19-893, intitulé « Amendement au Règlement n° 04-620 apportant des modifications aux zones Rb.32, Cv.13, Cc.5, Eaf.17 et concernant les meublés touristiques », soit approuvé suivant sa forme et sa teneur.

ADOPTÉE

9.- Travaux publics

19-12-320

9.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration - approbation des dépenses pour travaux route Lavoie et route Noël-Pelletier

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV).

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli.

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts approuve les dépenses d'un montant de 11 500 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

19-12-321

9.2 Remise à neuf du moteur de la déneigeuse International

CONSIDÉRANT le courriel de M. Frédéric Aubé, mécanicien de la Ville ainsi que la soumission du Centre Routier 1994 inc. déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission préparée par Le Centre Routier 1994 inc., pour la remise à neuf du moteur du chasse-neige International, au montant de 30 057,87 \$ plus taxes, soit 34 559,03 \$ incluant les taxes et une garantie de 2 ans.

ADOPTÉE

10.- Loisirs

19-12-322

10.1 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.3.7 à FNX-Innov

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-339 acceptant la soumission de Les Consultants S.M. inc., au prix de 64 300 \$ avant taxes, pour les services professionnels en ingénierie structure, civil, mécanique et électricité, responsable de la conception des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la salle de spectacle et la bibliothèque.

CONSIDÉRANT l'acquisition du Groupe S.M. inc. par FNX-Innov.

CONSIDÉRANT la facture 374565 de FNX-Innov au montant, avant taxes, de 1 038 \$.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement 2.3.7 de Planigram au montant de 1 193,44 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 1 193,44 \$, taxes incluses, à FNX-Innov. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

19-12-323

10.2 Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement à R3D Conseil inc. – facture 028550

CONSIDÉRANT la résolution 17-09-263 acceptant la soumission du Consortium R3D – Planigram, au prix de 149 700 \$, plus les taxes, pour la gestion du projet de rénovation et mise aux normes de la Maison de la culture et de la Bibliothèque municipale Blanche-Lamontagne.

CONSIDÉRANT la facture 028550 de R3D Conseil inc. au montant de 7 485 \$ avant taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement de 8 605,88 \$, taxes incluses, à R3D Conseil inc. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

19-12-324

10.3 Achat de fils et d'appareils d'éclairage pour les pistes du centre de plein air

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de remettre à niveau une partie du système d'éclairage le long de la remontée mécanique et de la piste numéro 3 du centre de plein air.

CONSIDÉRANT la soumission présentée par Électropage S.C.C. au montant de 7 180 \$ plus taxes et de 85 \$ l'heure pour la main-d'œuvre.

CONSIDÉRANT que la Ville fournira la main-d'œuvre de soutien.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission d'Électropage S.C.C. pour le remplacement d'une partie de l'éclairage des pistes de ski du centre de plein air, au montant de 7 180 \$ plus taxes et de 85 \$ l'heure pour la main-d'œuvre.

ADOPTÉE

19-12-325

10.4 Radiation de mauvaise créance – matricule D-0285-00-0000-00

CONSIDÉRANT que le Centre jeunesse paie l'inscription au camp de jour pour certains enfants sous sa responsabilité mais ne paie pas pour le service de garde en dehors des heures.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la radiation de la créance du matricule D-285-00-0000-00 totalisant un grand total de 1 892,35 \$.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

19-12-326

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 21 heures..

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
